« ABNORMAL »
SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10,00 €
Siège social : 16 RUE DE LA MARSEILLAISE 75019
PARIS
R.C.S. de PARIS 853 096 337

Procès-Verbal en date du 23 octobre 2025

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES

Le jeudi vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures,

L'actionnaire unique de la société ABNORMAL s'est réuni en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 16 RUE DE LA MARSEILLAISE 75019 PARIS siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Tony Lin dirigeant de la société.

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par l'actionnaire unique du transfert du siège social de la société situé initialement au 16 RUE DE LA MARSEILLAISE 75019 PARIS. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Tony Lin, président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

DECISION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Tony Lin

Certifié par yousign